



Procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} mars 2023, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuve

Convocation : par le Journal Officiel n° 6 du 16 février 2023, ainsi que par tous ménages

Président : Edouard Roth

Scrutateurs : Cyrille Oeuvray et Michel Oeuvray

Ayants-droits : 62

Rappels de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leurs identités. Article 20 du règlement communal d'organisation sur les interventions. Suite à une directive du Délégué aux affaires communales, les noms des citoyens qui prennent la parole ne figurent plus sur le PV disponible sur le site internet et au panneau d'affichage. Les noms sont uniquement mentionnés sur la deuxième version consultable au secrétariat. Les membres des autorités communales ne sont pas concernés.

M. le Président salue les personnes présentes et avant de donner lecture de l'ordre du jour, présente le Maire, les conseillers communaux, et cite les rubriques liées à leur dicastère respectif.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2022.
2. Discuter et voter un crédit d'investissement de 65'000.— CHF pour couvrir la pose de compteurs d'eau et modules afin de permettre le relevé des compteurs à distance, sous réserve d'un prélèvement dans le fonds, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider.
3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2023.
4. Information du Conseil communal sur des dossiers en cours.
5. Divers.

Soumis au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2022

Aucune demande d'ajout ou de modification. Au vote à mains levées, le point n° 1 est approuvé à la majorité évidente, sans opposition.

2. Discuter et voter un crédit d'investissement de 65'000.— CHF pour couvrir la pose de compteurs d'eau et modules afin de permettre le relevé des compteurs à distance, sous réserve d'un prélèvement dans le fonds, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider

M. le Président lit le point et cède la parole à Kevin Brahier, qui lit le texte explicatif mentionné sur la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée par 32 voix pour, contre 7 voix opposées. M. le Président cède la parole à Kevin Brahier.

Par le biais d'une présentation, Kevin Brahier explique que 80 compteurs doivent obligatoirement être changés, en raison de leur âge soit plus de 15 ans, ce qui représente un coût de 18'000.— CHF. Le Conseil pour des raisons de simplification, souhaite poser 320 modules afin de relever les

compteurs à distance pour un coût de 39'000.— CHF. Il faut ajouter 8'000.— CHF pour le récepteur et le logiciel informatique, ce qui représente un coût total de 65'000.— CHF. Il précise que le module vient se poser sur l'écran du compteur et que lorsque le fontainier passe dans la rue avec le récepteur, la donnée de consommation y est transmise.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

À un citoyen qui demande si un branchement électrique est nécessaire, Kevin Brahier répond négativement, une pile est intégrée dans le module.

À un citoyen qui explique qu'avant d'envisager cette manière de faire et pour réaliser des économies, un règlement qui pénalise par un émolumen les propriétaires, si le fontainier doit aller relever le compteur, ne peut-il être envisagé, Bruno Migy répond que le fait que ça soit aux propriétaires de relever leur(s) compteur(s) d'eau et de transmettre l'information à l'administration est idéal sur le papier, mais le bilan après 4 ans est que ça ne fonctionne pas bien. Il s'est avéré que le délai n'est pas respecté, les relevés sont incorrects et indéchiffrables, les photos illisibles, des rappels sont réalisés et restent sans suite, finalement le fontainier est mandaté pour se rendre chez certains habitants afin de procéder au relevé. Le 15% mentionné sur la publication officielle représente les propriétaires qui ne répondent pas, mais n'est pas représentatif des erreurs et du traitement de celles-ci.

À un citoyen qui propose un règlement et de facturer les frais, Pierre-André Henzelin répond que ça fait quelques temps que le Conseil réfléchit à la manière de simplifier les relevés car administrativement ça représente plus de 15 jours de travail pour reporter les données, traiter les erreurs, procéder au rappel et au calcul de moyenne si le relevé n'est pas fait, corriger les comptes en conséquence et établir les factures. Il précise avoir sollicité l'avis de la commune de Vendlincourt qui a installé ce système à distance et qui en est très satisfaite. Il rappelle que dans le crédit est pris en compte 80 compteurs qui doivent être changés.

À un citoyen qui précise que si le relevé est incorrect deux années de suite ça représente un acompte mais que le compteur tourne toujours, Pierre-André Henzelin rappelle que le travail administratif est très lourd et fastidieux. François-Xavier Migy explique que lorsque le fontainier aura fait le tour du village, les données récoltées directement dans le programme seront reportées dans le logiciel et la facture pourra être imprimée, ce qui représente 2 jours de travail. Le gain de temps administratif et financier sur 15 ans est conséquent par rapport à la procédure actuelle qui est 100% manuelle. Il précise que le fontainier doit se rendre parfois plusieurs fois dans la maison pour relever le compteur. Pierre-André Henzelin précise que la pile intégrée dans le module a une durée de vie de 16 ans.

À une citoyenne qui demande la fiabilité du relevé, Pierre-André Henzelin répond qu'il s'agit d'un système de relevé par radio, le fontainier par le biais d'une tablette et du récepteur aura directement la possibilité de contrôler si le relevé a été réalisé ou non. Ce système existe depuis longtemps, un technicien est disponible en cas de problème et un service après-vente est mis en place, il n'y a pas de souci à se faire sur la fiabilité.

À une citoyenne qui demande la possibilité d'avoir un moyen de contrôle, Pierre-André Henzelin répond que le module ne cache pas les chiffres. Kevin Brahier précise que c'est pour cette raison que le Conseil communal a opté pour ce modèle, soit avoir un moyen de contrôle en cas de panne du module et pouvoir le relever manuellement.

À un citoyen qui demande si Coeuve est la première commune jurassienne à opté pour ce système et le coût de la licence, Pierre-André Henzelin répond négativement, que Vendlincourt est déjà équipée, Courgenay également depuis plusieurs années et d'autres communes. Le coût annuel de la licence est de 1'700.—CHF.

À un citoyen qui demande si le module émet en permanence et à quelle fréquence, Kevin Brahier répond que le module émet uniquement lorsque le fontainier passe avec l'émetteur radio allumé.

À un citoyen qui demande la possibilité d'avoir une synergie avec le relevé des compteurs de BKW afin que tout soit fait en même temps, soit compteur électrique et consommation d'eau, Bruno Migy répond que BKW change progressivement tous ses compteurs qui sont directement connectés à distance par le réseau GSM. Pour la synergie, il s'agit de deux manières de faire et institutions bien distinctes, il doute de la possibilité d'instaurer une telle synergie. Kevin Brahier précise qu'aller relever les compteurs manquants représente ~10h de travail au fontainier, alors que relever le compteur et l'établissement de la facturation représentera 2 jours de travail.

Un citoyen explique que dans son ancien domicile, le même compteur a été posé et qu'en raison des ondes qui les empêchaient de dormir, celui-ci a été retiré. Il doute des propos sur le fait que le module émette uniquement quand il est relevé, estime qu'il y a assez d'onde, qu'il faut économiser l'électricité, qu'on supprime du travail à du personnel et que cet argent pourrait être mis pour nos routes ou ailleurs. Pierre-André Henzelin répond qu'il faut relativiser au niveau de l'énergie car le module fonctionne sur une pile d'une durée de 15 ans. Sur le fait de supprimer des tâches c'est délicat car lors d'augmentations des taux d'occupation dans l'administratif, le Conseil communal se fait taper sur les doigts, donc pour limiter les frais, permettre de rationaliser le travail et libérer du temps pour d'autres tâches, cette solution est proposée. Pierre-André Henzelin explique qu'il s'agit d'onde radio qui émet une fois par année. Julien Bernard précise qu'il existe un module similaire qui émet un signal radio toutes les 8 à 16 secondes en fonction de la trame des données à envoyer. Le module choisit émet uniquement par onde radio lorsque le récepteur est activé à proximité. François-Xavier Migy précise que la manière peut être contestée mais Julien Bernard est ingénieur et nous pouvons faire confiance aux explications données. Pierre-André Henzelin répond que ce fonds, financé par la taxe des eaux, ne peut servir uniquement aux travaux liés aux eaux, il ne peut être utilisé à d'autres fins. La réfection ou l'entretien des routes est financé par les rentrées fiscales. À un citoyen qui demande si une location de ce module sera facturée en plus de la location pour le compteur, Pierre-André Henzelin répond que comme expliqué dans la précédente assemblée, la commune a l'obligation de revoir ses règlements sur la gestion des eaux propre et eaux usées. Le canton a émis un canevas pour fixer une taxe de base, qui comprendra les frais liés à la location du compteur. Sur l'ensemble des investissements, la partie financière liée aux compteurs représente ~6'000.—CHF par année, elle est minime même avec les modules car ça représente entre 150'000.—/200'000.—CHF de frais globaux pour les eaux. La plus-value du compteur proportionnellement à la taxe de base et au prix du m³ est très faible, quelques pourcents.

À un citoyen qui demande s'il y aura un historique quotidien ou hebdomadaire des données, Pierre-André Henzelin répond négativement car les données sont uniquement enregistrées lors du passage avec le récepteur. Le but n'est pas d'effectuer plusieurs passages dans l'année.

À un citoyen qui demande la possibilité en cas de forte différence entre les relevés, factures ou en cas de bug informatique, Pierre-André Henzelin répond qu'une hélice tourne en permanence et le relevé est réalisé par une action magnétique au module, donc le risque est faible, mais en cas de doute il faut s'annoncer auprès de l'administration.

À un citoyen qui demande si l'hélice sera toujours visible, Kevin Brahier répond négativement.

À un citoyen qui demande des infos au sujet des compteurs à changer, Kevin Brahier répond que ce module peut être adapté à tous les compteurs actuels, que 80 doivent être changés car ils sont trop vieux, donc plus fiables. Pierre-André Henzelin précise que l'eau étant très calcaire, l'hélice qui tourne à l'intérieur de la conduite vient trop encrassée, donc il faut changer le compteur.

À un citoyen qui demande qui prend en charge le changement de compteur, Pierre-André Henzelin répond la commune, puisque ça sera pris en charge par le compte des eaux financé par le paiement des taxes.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet le point n° 2 de l'assemblée, qui est approuvé par 28 voix pour, contre 20 voix opposées.

3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2023

M. le Président lit le point et cède la parole à François-Xavier Migy qui lit le texte explicatif mentionné sur la publication officielle. Avant de faire voter l'entrée en matière, M. le Président propose de voter une seule entrée en matière pour la totalité du point. Il précise que la discussion et les votes seront individuels. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée à la majorité évidente. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente. M. le Président cède la parole à François-Xavier Migy.

François-Xavier Migy lit le document « Budget 2023 », mis à disposition sur le site internet et distribué en publication officielle.

M. le Président ouvre la discussion de détail relative à la quotité d'impôt.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président soumet au vote à mains levées, la quotité d'impôt qui est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président ouvre la discussion de détail relative aux taxes communales.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président soumet au vote à mains levées, les taxes communales qui sont approuvées à la majorité évidente, sans avis contraire.

Avant de présenter le budget, M. le Président propose que soit lu uniquement les chiffres en gras du budget 2023 distribué en publication officielle. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée à la majorité évidente. M. le Président cède la parole à François-Xavier Migy.

François-Xavier Migy lit les chiffres en gras, soit les totaux des charges et produits de chaque rubrique comptable. Le budget 2023 prévoit un excédent de charges de 272'110.—CHF, pour un total de charges de 3'378'060.—CHF pour un total de produits de 3'105'950.—CHF.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

À un citoyen qui demande si le crédit voté précédemment a une influence sur le budget, François-Xavier Migy répond négativement car la facture n'est pas réceptionnée, que les comptes liés aux eaux, déchets et forêts doivent s'autofinancer. C'était déjà le cas avant, mais le nouveau décret comptable MCH2 définit encore plus clairement les prescriptions et la dépense liée à ce crédit sera déduite du fonds de réserve.

À un citoyen qui demande des précisions au niveau d'une charge de 15'000.—CHF sur le compte financier impôts, Marie-Thérèse Trouillat répond qu'il s'agit d'éliminations d'impôts de personnes physiques, soit des pertes. Le traitement des dossiers sont gérés par le canton qui communique les chiffres à reporter dans les comptes.

À un citoyen qui demande la raison d'une différence de 23'600.—CHF dans la rubrique comptable sports, François-Xavier Migy répond qu'il s'agit de la contribution communale à la Patinoire, en raison des surcoûts liés à l'électricité, de changement de contrats et autres. Des précisions seront sollicitées à ce sujet.

À un citoyen qui demande comment est affiché la part communale liée à la vente de la maison des Frères Choffat, Pierre-André Henzelin répond que la commune n'a pas encore reçu sa part, qu'après renseignements auprès du canton, le dossier est toujours en cours de traitement chez eux. Il précise n'avoir pu obtenir d'informations précises sur le quand et combien.

À un citoyen qui demande si la diminution liée à la péréquation financière provient de la BNS ou de la péréquation intercommunale, François-Xavier Migy répond que la BNS n'a rien à voir, que c'est en raison de la péréquation intercommunale. La diminution de la péréquation financière découle des bénéfices d'autres communes, du nombre d'habitants qui a diminué, du fait que les citoyens ont un meilleur revenu et d'un décalage de 2 ans au niveau des calculs. Il précise que sur les 20 dernières années, la commune n'a jamais eu une capacité contributive aussi élevée.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le budget 2023 qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président soumet au vote à mains levées la totalité du point n° 3 qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. Information du Conseil communal sur des dossiers en cours

M. le Président explique qu'il s'agit d'une information, il n'y a donc pas de vote d'entrée en matière, ni de vote final. Il cède la parole à Pierre-André Henzelin.

Pierre-André Henzelin explique que le chemin des Vergers qui relie la route d'Alle à la rue des Vergers est fortement dégradé, qu'en raison de la météo, pour éviter que la situation ne s'aggrave et l'augmentation des frais, le Conseil communal a décidé de le fermer. Dès que le temps le permettra, le chemin sera réfectionné sommairement en rebouchant les nids de poule et en posant des panneaux pour interdire la circulation, hormis au trafic agricole et postal. Il précise qu'il s'agit d'un chemin agricole et secondaire, que le Conseil a examiné plusieurs solutions, soit la réfection sommaire à hauteur de 5'000.—CHF, la réfection modérée, type chemin forestier à hauteur de 45'000.—CHF et un devis pour la réfection totale avec évacuation des eaux, nouveau revêtement qui s'élève à 120'000.—CHF. Ce dernier ne tient pas compte des achats de bouts de terrain pour la correction du tracé qui à dévier sur des terrains privés. Le Conseil pour des raisons financières a pris une mesure d'urgence pour stopper l'hémorragie et accuse réception d'une pétition signée par 74 personnes, qui sollicitent la réfection totale dudit chemin et d'éventuellement le limiter à 30 km/h. Pierre-André Henzelin explique qu'un inventaire sur l'état des chemins communaux va être réalisé car d'autres secteurs sont également en mauvais états, et que des travaux seront éventuellement engagés en fonction des disponibilités financières de la commune.

M. le Président demande si l'assemblée souhaite des précisions sur l'information donnée.

À un citoyen qui demande si le chemin a changé de statut car la rue des Vergers concerne le carrefour en bas de la rue jusqu'au carrefour de la route d'Alle, Pierre-André Henzelin répond que le nom d'une rue ne définit pas son statut. Il précise qu'un chemin est considéré comme agricole lorsque les terrains qui le jouxte sont des terres agricoles et non de la zone à bâtir.

À un citoyen qui cite avoir constaté que la partie la moins endommagée est le secteur emprunté par les voitures, et où se situent le plus de trous est la zone d'où les tracteurs sortent des champs, Pierre-André Henzelin répond que les trous sont situés où l'eau stagne, où il y a de la pente et que l'eau peut s'écouler, il y a moins de trous.

À un citoyen qui demande si la solution a été envisagée de refaire le chemin en bande de roulement comme dans les remaniements parcellaires, Pierre-André Henzelin répond qu'il y a plus de 10 ans dans le cadre du dossier AFS, les experts fédéraux ont décidé que ce chemin ne dessert pas assez de terres agricoles pour être réfectionné en dur. Il précise que le coût de deux bandes de roulement est identique à un chemin bétonné.

À une citoyenne qui demande comment a été calculé le nombre de véhicules qui empruntent ce chemin, car ça croise souvent, et que cet hiver la rue des Vergers étant glissante ce chemin a été utile, Pierre-André Henzelin répond qu'en cas de souci avec le déneigement ou le salage, il ne faut pas hésiter à le dire afin que le Conseil réagisse. Il précise qu'il n'y a pas eu de comptage de véhicules et que justement ce chemin n'étant pas adapté au croisement, ça pose problème et ça dévie le tronçon sur des terrains privés.

À un citoyen qui estime inacceptable de fermer ce chemin aux voitures, Pierre-André Henzelin rappelle que la fermeture évite que le chemin continue à se dégrader. Si le trafic perdure, la somme de 5'000.—/6'000.—CHF utilisée chaque année depuis longtemps et servant à reboucher les trous, ne suffira pas si la structure du chemin continue d'être attaquée et le devis de 120'000.—CHF pour la réfection totale risque d'augmenter. Le but est de stopper l'hémorragie le temps que les finances permettent la réfection en profondeur du chemin.

À un citoyen qui demande des précisions sur la recevabilité de la pétition, Pierre-André Henzelin répond qu'il s'agit d'une information et que le Conseil en a pris note.

À citoyen qui demande qui dégrade le plus le chemin, Pierre-André Henzelin répond que c'est l'eau stagnante qui ne s'évacue pas à certains endroits, rouler en véhicule agricole à 30 km/h ou en

voiture à 60 km/h est l'impact qui creuse le nid de poule. Le trafic agricole et de transit sont assez faibles.

À un citoyen qui demande à ce qu'un compteur soit posé pour calculer le nombre de véhicules qui roulent à 60 km/h et que les véhicules agricoles sont plus lourds, Pierre-André Henzelin répond qu'actuellement les voitures ne peuvent y rouler à une vitesse excessive, mais lorsque les trous sont rebouchés la vitesse augmente.

À une citoyenne qui demande la durée du chemin si il est refait en dur selon le devis à 120'000.— CHF, Kevin Brahier répond environ 20 ans.

À une citoyenne qui se demande comment la commune peut investir autant dans un chemin qui ne lui appartient pas et qu'au départ il faut donc acheter du terrain, Pierre-André Henzelin répond que le chemin est communal mais qu'en raison de sa courbe qui a dévié et si le tracé actuel doit être conservé, il faut acheter quelques dizaines de m² à des privés, sinon la trajectoire de la route doit être corrigée.

À un citoyen qui demande des précisions sur le fait que la commune a mis annuellement 5'000.-- /6'000.—CHF pour le refaire et qu'au final la réfection totale sur 20 ans correspond à ces chiffres, Pierre-André Henzelin répond que la somme de 5'000.—CHF sera utile pour cette année vu son état. Des années précédentes l'état du chemin n'était pas aussi catastrophique, la réfection n'a pas coûté aussi chère et depuis les finances ne permettent pas une réfection complète. Il rappelle que ça ne signifie pas qu'il ne va pas être refait, mais pas dans l'immédiat.

À un citoyen qui demande la procédure pour qu'un crédit soit voté en assemblée, M. le Président répond qu'il y a deux possibilités, soit le dépôt d'une initiative auprès du Conseil communal, avec plus de 10% des ayants-droits qui en fait la demande, ou dans les divers, proposer qu'un point soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée sous réserve que cette proposition soit approuvée.

À un citoyen qui fait remarquer que les 74 personnes qui ont signé la pétition empruntent ce chemin qui ne va pas être refait, alors que la commune dans le secteur En Brisat a payé un chemin bétonné alors qu'il ne passe pas de voiture, Didier Chavanne répond que certes il a pu bénéficier de subventions mais que c'est lui personnellement qui a payé ~38'000.— CHF pour faire le chemin cité.

À un citoyen qui demande si c'est possible d'obtenir des subventions pour refaire ce chemin, Pierre-André Henzelin répond négativement et rappelle que dans le cadre de l'AFS, le chemin n'a pas pu être pris en compte vu le peu d'hectares qu'il dessert et le peu d'exploitants qui l'utilisent.

À un citoyen qui demande des informations sur d'autres secteurs urgents car en mauvais états, Pierre-André Henzelin répond un secteur au Mont-de-Coeuve, le carrefour contre Alle et qu'un bilan sera réalisé.

À un citoyen qui rappelle que lors de la précédente assemblée, il a été précisé qu'il reste une réserve suite aux derniers travaux d'assainissement, Pierre-André Henzelin confirme la réserve mais que suite à l'approbation du crédit de 1'280'000.—CHF, ce fonds servira à cette dépense et aux travaux concernés.

Edouard Roth propose de prendre également en compte le chemin qui donne accès au compost. Un citoyen réitère sa proposition faite lors des travaux de la traversée du village, soit d'utiliser de la chaille pour réfectionner les chemins de forêts ou de finage qui ne sont pas bétonnés. Il confirme que lors de nids de poules, l'eau qui stagne et le passage de véhicules dégradent la route, mais si cette chaille avait été posée et roulée, maintenant ce chemin serait bon. Edouard Roth précise que le dossier de la traversée du village est bouclé depuis plus de 15 ans, cette chaille n'est plus disponible mais le Conseil en a pris note.

À un citoyen qui demande des précisions sur la légalité au fait de limiter le trafic sans l'avis des citoyens, Pierre-André Henzelin explique que la signalisation est mise en dépôt public dans le Journal Officiel avec un délai d'opposition de 30 jours. Il précise que le Conseil a un préavis favorable du canton sur le fait de limiter le trafic.

À une citoyenne qui se dit surprise que le canton préavise favorablement alors que dans d'autres secteurs du village, des zones auraient pu être demandées et qu'il a fallu entreprendre plusieurs démarches, Pierre-André Henzelin rappelle qu'il s'agit d'un préavis.

À un citoyen qui demande confirmation sur le fait que le canton ne peut intervenir si l'assemblée propose et accepte un crédit pour rénover complètement ce chemin, Pierre-André Henzelin répond positivement.

Un citoyen demande en cas de fermeture de la route, que l'interdiction soit plus loin que son domicile et que la pose de sel arrive jusque-là.

M. le Président clôt la discussion et cède la parole à M. le Maire.

Pierre-André Henzelin explique les nouveaux horaires depuis le 01.03.2023 de l'administration, caisse communale et secrétariat communal compris, soit les lundi après-midi et jeudi après-midi de 14h à 18h30 et sur rendez-vous.

Pierre-André Henzelin explique que dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment Le Gros Verger (bâtiment Theubet), des tractations sont en cours avec la Section des Permis de Construire et la Commission des Paysages et des Sites. Il précise que le dossier est dans les méandres de l'administration et que la CPS a émis un préavis négatif. Suite à divers entretiens, le projet a été modifié à leur convenance hormis leur demande de supprimer l'appartement du dernier étage. Actuellement, une deuxième demande de préavis est en cours à la CPS. Il précise que le projet a été préavisé favorablement par Patrimoine et que le Conseil espère pouvoir déposer le permis de construire avant les vacances d'été et débuter les travaux au printemps 2024.

Pierre-André Henzelin explique que plusieurs chantiers vont débuter dans la commune, soit la démolition et transformation de la maison des Frères Choffat, un chantier à l'école primaire qui va être expliqué tout à l'heure, et l'assainissement du réseau dans plusieurs quartiers liés au crédit voté lors de la dernière assemblée. Le Conseil communal remercie la population pour sa compréhension pour les diverses perturbations engendrées.

M. le Président demande si l'assemblée souhaite des précisions sur les informations données.

À un citoyen qui demande si c'est possible de mettre à disposition les projets de rénovation du bâtiment Le Gros Verger sur le site internet, Pierre-André Henzelin répond que sera mis à disposition sur le site le projet qui sera déposé publiquement, car actuellement plusieurs variantes ont été réalisées et ça risque encore de changer.

À un citoyen qui demande la suite au niveau de la réfection du chemin, M. le Président répond que ce sujet est clos et rappelle que nous sommes au point « informations transmises par le Conseil communal ».

À un citoyen qui demande si les riverains concernés seront informés des travaux d'assainissement, Kevin Brahier répond positivement.

M. le Président clôt les sujets précédents et cède la parole François-Xavier Migy.

François-Xavier Migy explique que si des citoyens-nes souhaitent intégrer la commission culturelle, ils peuvent s'annoncer auprès de lui, d'un membre ou de l'administration. Il précise que le Conseil communal a décidé de rencontrer individuellement chaque société locale afin de faire un point sur la situation, en vue de régulariser certains points et d'améliorer la vie associative du village. Une rencontre est agendée afin de discuter de l'organisation de la fête du village, à voir pour l'améliorer. M. le Président demande si l'assemblée souhaite des précisions sur les informations données. Comme ce n'est pas le cas, il cède la parole à Daniel Meyer.

Daniel Meyer explique que la chaudière installée à l'école primaire et qui chauffe plusieurs bâtiments, doit être changée. Elle a plus de 30 ans et ne répond plus aux normes suite aux nouvelles directives énergétiques. Un délai pour la changer est fixé mais un report va être sollicité auprès du canton, entendu que la nouvelle chaudière chauffera l'école, la halle, le bâtiment communal mais également le nouveau bâtiment Le Gros Verger. Il précise que cet investissement représente un coût entre 250'000.—et 300'000.—CHF.

Daniel Meyer explique que pour la rentrée scolaire d'août 2023 et en raison des effectifs, soit 115-120 élèves, des conteneurs provisoires vont être posés à l'école primaire. Lorsque le bâtiment Le Gros Verger sera rénové et l'administration déplacée, 2 salles de classes seront disponibles.

M. le Président demande si l'assemblée souhaite des précisions sur les informations données.

À un citoyen qui demande à la place d'installer des conteneurs de conclure un partenariat avec l'école de Damphreux et si le canton aide financièrement ce genre d'installation, Daniel Meyer répond que leurs classes ne sont plus homologuées et que le canton n'aidera pas financièrement. Il précise que la loi scolaire est stricte et que pour des raisons pédagogiques, frais de transports, dans le cadre du co-enseignement et des sections de classes, séparer les classes et les élèves dans un autre village n'est pas judicieux.

À un citoyen qui précise qu'il faut demander l'avis des enseignant/es sur l'emplacement des conteneurs car les enfants sont déjà restreints sur la place de jeux, Daniel Meyer répond qu'une séance a justement lieu le lendemain avec une délégation du corps enseignant.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président clôture le point n° 4.

5. Divers

M. le Président cède la parole à l'assemblée.

À un citoyen qui demande quel procès-verbal est reconnu juridiquement entendu qu'il y en a deux, un plus complet que l'autre, la secrétaire répond que les PVs sont identiques, hormis celui qui est affiché et sur internet qui ne mentionne pas les noms des personnes qui ont pris la parole. Les PVs sont complets car ils tiennent compte des données exigées par le règlement communal d'organisation et que dans le cadre d'une affaire juridique, ça sera certainement aux instances concernées de définir lequel est admis dans la procédure.

Un citoyen demande à ce qu'un point investissement sur le chemin des Vergers soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Un citoyen demande à ce que le point votez un crédit de 120'000.—CHF pour la réfection du chemin soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Pierre-André Henzelin précise que si l'assemblée accepte ce crédit, il sera difficile à la commune de le financer, que le canton surveille nos comptes et doit approuver les crédits votés, mais si c'est approuvé le Conseil communal fera le nécessaire. Il rappelle qu'il n'a pas été décidé de ne jamais le refaire, mais ultérieurement lorsque les finances le permettront.

M. le Président confirme avoir pris note de la proposition et la légitimité de l'assemblée, de proposer un point lors d'une prochaine assemblée et si c'est approuvée le Conseil communal devra s'y tenir pour un ordre du jour futur.

À une citoyenne qui demande confirmation sur le fait que ce passage sera interdit aux véhicules pendant cette période d'attente d'obtenir le financement, soit que ça peut durer 1 année, Pierre-André Henzelin le confirme.

Une citoyenne explique qu'il faut faire attention à la consommation d'essence, que faire le tour ça représente pour eux 1 km supplémentaire, et se demande où est l'économie pour les 75 personnes qui l'empruntent.

Un citoyen demande si la population souhaite que le chemin ne soit pas fermé, est-ce qu'un point doit être proposé pour la prochaine assemblée.

Un citoyen demande si c'est possible de reboucher les trous et de continuer à emprunter ce chemin jusqu'à une prochaine décision.

M. le Président interrompt l'assemblée pour une durée de 15 mn, afin que le Conseil débatte des demandes et propos précédents. À 22h, reprise du déroulement de l'assemblée par M. le Président, qui cède la parole à M. le Maire.

Pierre-André Henzelin explique qu'au vu des propos cités ce soir, le Conseil communal propose de procéder dès que le temps le permettra à la rénovation simple du chemin à hauteur de 5'000.—CHF et soit par la suite ouvert à la circulation sans restriction.

Un citoyen demande à ce que le chemin soit interdit aux camions.

À une citoyenne qui demande si elle peut prendre en photos les camions qui empruntent cette voie et de les transmettre à l'administration, M. le Président répond positivement.

M. le Président demande à Michel Oeuvray si la proposition du Conseil lui convient, celui-ci répond négativement car la proposition n'est que provisoire et lui souhaite une finalité.

M. le Président soumet donc au vote, la proposition suivante : « Proposer un point à l'OJ lors d'une prochaine assemblée communale, un crédit d'investissement pour la réfection totale du chemin des Verger ». Soumis au vote à mains levées, la proposition est refusée par 24 voix opposées, contre 22 voix pour.

À un citoyen qui croyait qu'il n'était pas possible de voter dans les divers et qu'il ne comprend pas la décision, M. le Président répond qu'il s'agit d'une décision de porter un point précis lors d'une prochaine assemblée communale. Flore Brahier explique que cette procédure est légale et que justement le point divers permet à l'assemblée d'avoir ce genre de proposition. Par contre dans le point précédent et entendu que l'ordre du jour mentionne information, un vote n'aurait pas été réglementaire. Edouard Roth le confirme et invite la population à lire le guide lié au déroulement d'une assemblée disponible sur le site du canton.

À une citoyenne qui explique que c'est dangereux le fait que le camion du lait emprunte parfois le Pré Communal alors que les enfants se rendent à l'école, Pierre-André Henzelin la remercie pour l'information car il a déjà été demandé à ce que le camion n'emprunte pas cette route, un rappel va être réitéré.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, le Conseil communal et lève l'assemblée à 22h07.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :

Edouard Roth

La Secrétaire :

Flore Brahier